

**AVIS DE CONCOURS – 2025**  
**FILIERE ADMINISTRATIVE – CATEGORIE B**

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE  
(CDG 77)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE  
COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
(centre organisateur) (CIG GC)

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<p><b>REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b></p> <p>Ouvert pour 600 postes répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- externe : 360 postes</li> <li>- interne : 180 postes</li> <li>- troisième concours : 60 postes</li> </ul>	<p><u>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (niveau européen soit ancien niveau III français), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).</p>	<p><b>Epreuves écrites :</b></p> <p>Jeudi 16 octobre 2025</p> <p><b>Epreuves orales à partir du :</b></p> <p>Lundi 26 janvier 2026</p>	<p><b>Formulaires d'inscription en ligne :</b></p> <p>du mardi 4 février 2025 au mercredi 12 mars 2025 inclus</p> <p><b>Date limite de validation d'inscription sur l'espace sécurisé :</b></p> <p><b>Jeudi 20 mars 2025</b></p>
	<p><u>INTERNE SUR EPREUVES</u></p> <p>Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions (soit le 20 mars 2025) comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1<sup>er</sup> janvier 2025).</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p>		
	<p><u>TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2025), de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs des mandats mentionnés à l'article L.325-7 du code général de la fonction publique (membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau)).</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation ne sont pas comptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>		

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.I.G. Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.

(3) Dérogations : les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et les sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Attention : pour le concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 16/10/2025.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,  
Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

**(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : [www.concours.territorial.fr](http://www.concours.territorial.fr)**

ou [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) – « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »  
Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »  
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau 78000 VERSAILLES  
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.